

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Étude du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Le 14 novembre 2016

La Commission sur les finances et l'administration remercie le Service des finances et toutes les unités d'affaires qui ont présenté publiquement les priorités d'investissements retenues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019 et qui ont répondu ou apporté des précisions aux questions des commissaires.

La Commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal et d'agglomération :

Recommandations générales

R-1

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent les prévisions du PTI 2017-2018-2019 de la Ville de Montréal et de la STM ;

Considérant que les recommandations de la Commission, qui sont reçues au moment de l'adoption du PTI ou du budget de fonctionnement par le conseil municipal, n'ont pas d'impact sur le PTI ou le budget de fonctionnement,

R-2

Que la Commission soit consultée, en séance de travail, sur les grandes orientations et priorités en amont de l'élaboration du PTI et du budget de fonctionnement ;

R-3

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent dorénavant le PTI au plus tard au mois d'octobre de chaque année, à l'exception des années où sont tenues les élections générales municipales, de façon à permettre de procéder au lancement des appels d'offres dès le début de l'année suivante et de permettre aux unités d'affaires et aux arrondissements d'obtenir de meilleurs taux de réalisation ;

Que, dans le cas des années où sont tenues des élections générales municipales, que le PTI soit étudié et adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération formés à la suite de ces élections ;

R-4

Que les Services conservent les mêmes numéros de projet d'une année à l'autre dans les documents de présentation du PTI pour en faciliter le suivi par les élus et les citoyens ;

Recommandations spécifiques

R-5

Que l'Administration identifie, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires et des objectifs de réalisation ;

Considérant que les budgets du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal représentent une part significative des budgets de la Ville,

R-6

Que le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal présentent leurs PTI et leurs budgets devant cette Commission, et ce, sans égard à ce que leurs budgets et leurs PTI soient transférés, attribués ou gérés par d'autres services municipaux ;

Considérant l'importance pour les citoyens et les élus de pouvoir suivre l'évolution des projets, en plus des dépenses réalisées chaque année,

Considérant que, lors de l'étude du PTI 2016-2017-2018, cette recommandation a été faite à l'intention du CE et que ce dernier a accepté d'y donner suite,

Considérant que malgré l'accueil favorable du CE à l'égard de cette recommandation, les Services n'ont pas tous mis en œuvre cette dernière ;

R-7

Que, dans les présentations du PTI des services municipaux et autres organismes à la Commission, soient indiquées l'évolution de leurs investissements sur une base décennale, les variations et les modifications de montants par rapport aux années précédentes et que soient aussi présentés les projets des années précédentes qui ont été retirés.

Spécifiquement, qu'il soit indiqué pour chacun des projets et des programmes :

- l'année du début du projet (année de sa première inscription au PTI),
- une évaluation sommaire à savoir si le projet est, selon l'échéancier original, en retard, à temps, en avance ou abandonné ainsi qu'une justification à cet effet,
- le total des sommes budgétées et investies pour chacune des années antérieures ;

Considérant que les services centraux et les arrondissements ont établi des programmes cofinancés, selon un partage de 80% pour les services centraux et de 20% pour les arrondissements,

Considérant que ces programmes visent le plus souvent la réfection et la construction d'infrastructures majeures comme les aré纳斯 et les installations aquatiques,

Considérant qu'il s'agit, au final, d'édifices appartenant et dédiés à tous les Montréalais et Montréalaises,

Considérant que l'exclusion ou la modulation de la formule de calcul des travaux connexes ou rendus nécessaires relatifs aux travaux sur l'infrastructure principale peut représenter des dépenses proportionnellement plus élevées pour les arrondissements et que cela peut créer un frein à la capacité de participer au programme,

Considérant l'importance d'augmenter la cadence de réalisation du PTI et de la mise à niveau d'infrastructures témoignant souvent d'un taux de vétusté critique,

Considérant qu'en 2015, le CE a indiqué qu'il était d'accord avec cette recommandation, mais que cette dernière n'est pas encore mise en œuvre,

R-8

Que l'application des programmes cofinancés avec les arrondissements (programmes 80/20) soit simplifiée et que la formule générale de cofinancement s'applique à tous les travaux connexes rendus nécessaires pour ladite infrastructure ;

R-9

Que, pour les grands projets qui impliquent des sommes importantes et qui touchent plusieurs arrondissements, il y ait un plus grand niveau de détails dans les documents de présentation du PTI, notamment en ce qui a trait aux échéanciers, aux sommes consacrées et aux impacts sur le budget de fonctionnement.

Considérant que lors de l'étude du PTI 2016-2017-2018, cette recommandation a été faite à l'intention du CE et que ce dernier a accepté d'y donner suite,

Considérant que, malgré l'accueil favorable du CE à l'égard de cette recommandation, cette dernière n'ait pas été mise en œuvre,

R-10

Que les fiches de projets PTI soient déposées sur le portail des données ouvertes ;

Considérant que le Service de l'environnement a déposé en 2015 son plan d'adaptation aux changements climatiques,

R-11

Que chaque service inclut dans les projets et programmes du PTI les mesures d'adaptation et de mitigation d'impact des changements climatiques ;

Considérant l'importance du déficit d'entretien accumulé par la Société de transport de Montréal (STM),

Considérant les importants besoins en transport en commun requis à la Ville de Montréal pour réduire la congestion et atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sur le territoire,

Considérant le manque actuel de flexibilité pour transférer des PTI non utilisés qui permettraient d'accélérer des projets existants ou d'en implanter de nouveaux, de même que l'absence de surprogrammation pour compenser les projets en retard ou abandonnés,

R-12

Que la STM augmente significativement son taux de réalisation ;

R-13

Que, dans le contexte du développement du Réseau électrique métropolitain (REM), la STM se dote rapidement d'un plan, en collaboration avec les sociétés de transport des couronnes, et mette en place un service de rabattement par autobus, sur voies réservées au besoin, pour minimiser le nombre de places de stationnement incitatif nécessaires aux abords des gares du REM ;

Considérant que 60% des investissements du présent PTI est voué aux infrastructures routières et souterraines,

R-14

Que la Ville démontre sa capacité d'exécution et de coordination des travaux et la mitigation d'impacts sur la circulation automobile, cycliste et piétonne dans un plan de mise-en-œuvre du PTI qui sera présenté au Conseil municipal ;

Considérant que le Service du matériel roulant et des ateliers a fusionné tous ses programmes d'investissement,

Considérant que ce Service a très peu détaillé la distribution de son PTI de 110 millions de dollars,

R-15

Que le Service du matériel roulant et des ateliers, et tous les autres Services de la Ville, fournissent des fiches de projet réellement détaillées.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité, le 14 novembre 2016, à l'exception de la R-1, pour laquelle Mme McIntyre, Mme Lavigne-Lalonde et M. Ouellet ont manifesté leur dissidence.